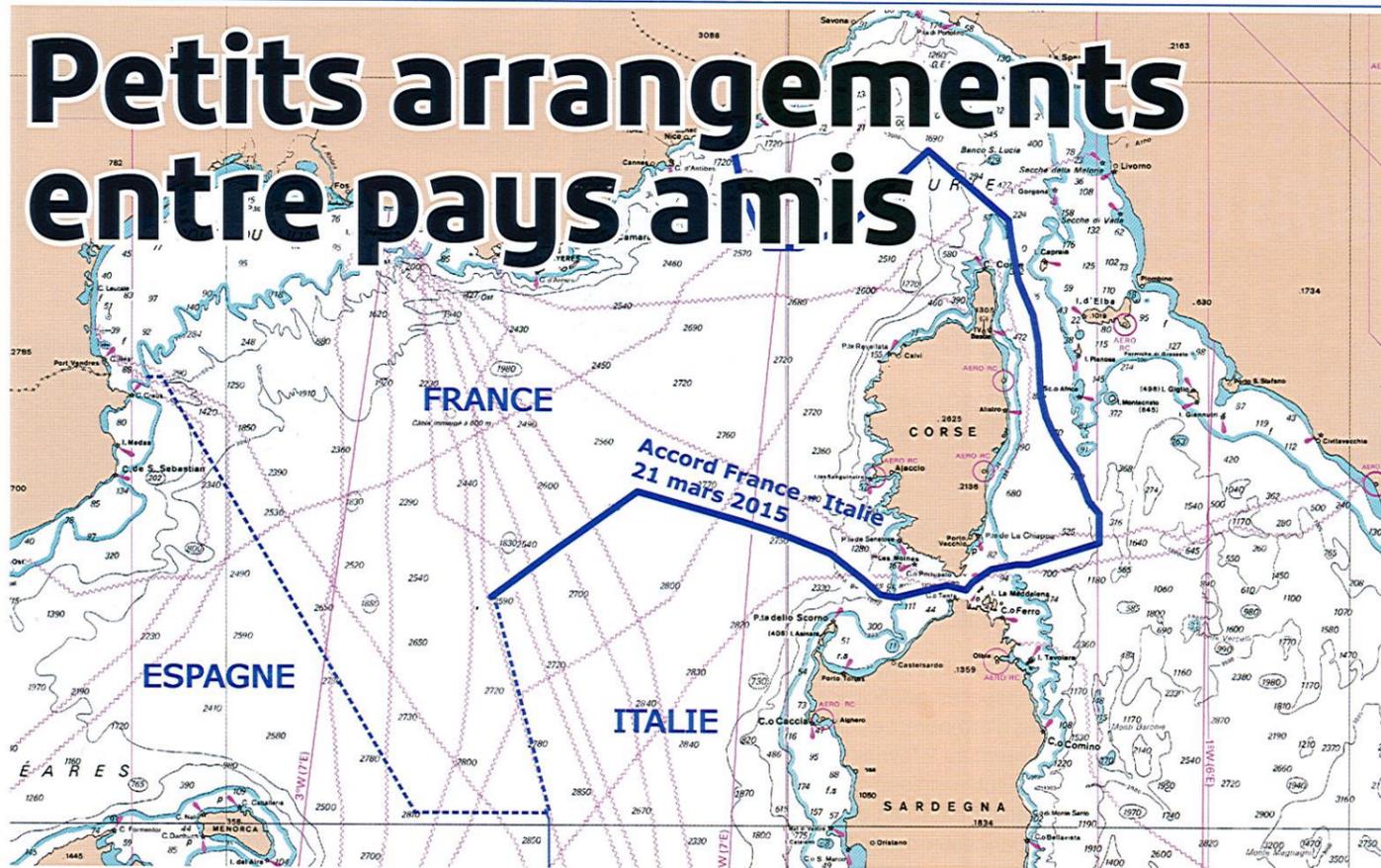


Petits arrangements entre pays amis



Au lendemain de la visite en Sardaigne d'une partie de l'Exécutif corse, les Sardes ont appris que la Corse était leur plus proche encore qu'il ne l'imaginaient. En effet, depuis mars dernier, un accord franco-italien a redéfini les limites des eaux territoriales. Et ce sans que les premiers concernés en soient avisés.

Les 11 et 12 février, Gilles Simeoni et une partie du Conseil exécutif de Corse se sont rendus en Sardaigne à l'invitation de Francesco Pigliaru, président de la Région autonome de Sardaigne. Dans le droit-fil de la motion adoptée en juin 2015 par l'Assemblée de Corse en vue d'un rapprochement des deux îles, il s'agissait d'acter une «*volonté politique partagée de donner à la coopération entre la Corse et la Sardaigne une dimension stratégique*». Ce qui est toujours plus constructif que de devoir s'en tenir à acter les désaccords entre le nouveau pouvoir régional et le gouvernement français.

Que ce soit sur les transports, la fiscalité, l'environnement, les échanges économiques ou l'hydraulique, Corse et Sardaigne peuvent, en misant sur leurs complémentarités, espérer se faire mieux entendre. Et qui sait, faire bouger les lignes.

Ce que ne savaient sans doute pas les élus corses et moins encore les élus sardes à l'évidence, c'est que certaines lignes avaient déjà bougé. En particulier celles qui délimitent les frontières maritimes entre la France et l'Italie et intéressent au premier chef la Corse et la Sardaigne.

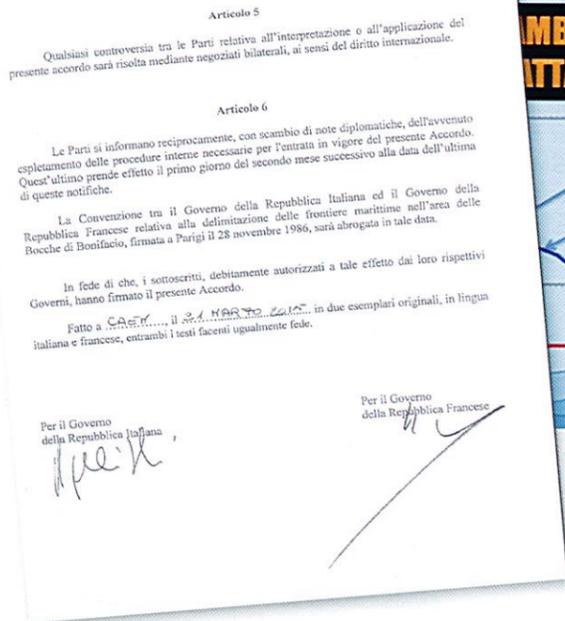
En effet, le 21 mars 2015, à l'Abbaye aux Dames de Caen, Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères et du Développement international, et son homologue italien, Paolo Gentiloni, signaient un «*accord délimitant les zones de souveraineté et de juridiction entre la France et l'Italie en Méditerranée*». Cet accord, qui résulte de négociations entreprises depuis 2006, implique notamment l'abrogation de la convention «*relative à la délimitation des frontières maritimes dans l'aire des Bouches de Bonifacio*», signée le 28 novembre 1986 à Paris. L'Italie y concède des zones maritimes non seulement dans les Bouches, mais aussi en Mer Ligurienne. D'Alghero à Golfo

Aranci, la limite des eaux françaises (et donc corses) passe de 12 milles à 40 milles. Le texte, par ailleurs, porte sur les modalités d'exploitation d'éventuels gisements de ressources.

Si on ne saurait parler de tractation secrète, l'accord en question n'a pas franchement fait couler beaucoup d'encre. Côté français, il a donné lieu à la publication d'un communiqué sur le site web institutionnel du service hydrographique et océanographique de la Marine (SHOM), assorti d'une carte présentant les nouvelles délimitations. Côté italien, la plus grande discrétion semble avoir été de mise. Ce n'est que le 13 février que les Italiens ont appris la nouvelle. Et ce après qu'un pêcheur professionnel sarde parti d'Alghero pour se rendre sur son aire de pêche habituelle au nord de la Sardaigne, se soit vu contraint de rebrousser chemin. Tandis qu'un de ses confrères de San Remo voyait son bateau, la *Minà*, purement et simplement séquestré par la Douane française, sa restitution étant conditionnée par le versement d'une caution de 8300 €. Pour l'un comme pour l'autre, le motif invoqué par les représentants «*des autorités françaises*» était qu'ils venaient d'entrer «*dans les eaux nationales françaises*». Stupeur... et colère.

TROP RAPIDE À LA DÉTENTE, LA FRANCE ?

Le premier à s'indigner a été le député Mauro Pili (Unidos) qui a avoir interpellé en urgence le ministre des Affaires étrangères italien et organisé le 15 février une journée de mobilisation en compagnie des pêcheurs sardes. Ex-président de la Région sarde, Mauro Pili a dénoncé une «*opération maladroite et d'une extrême gravité, menée en grand secret*» et «*au mépris, non seulement des acteurs économiques sardes mais aussi des institutions*» de la région. Et d'ajouter «*le gouvernement italien a troqué la Sardaigne comme*



Explication de texte à la française

La France, explique le communiqué publié sur le site du SHOM, «revendique, conformément au droit de la mer international, une mer territoriale de 12 milles de largeur mesurée à partir des lignes de base, une zone contiguë de 24 milles de largeur, une zone économique exclusive de 200 milles de largeur, et un plateau continental. Le SHOM détermine les lignes de base, réalise les calculs géodésiques de définition de ces limites et les publie sur les cartes marines. Cependant, lorsque ces distances ne peuvent pas être atteintes du fait de la proximité d'un État voisin, qu'il soit adjacent ou en face, des frontières maritimes doivent être définies. Elles peuvent être définies et publiées unilatéralement ou bien faire l'objet d'un traité ou accord de délimitation avec l'Etat voisin à l'issue d'une négociation».

une colonie». La charge de Pili n'a pas épargné la France, accusée d'avoir décrété l'application de l'accord «de manière unilatérale» en partant du principe qu'il avait été ratifié par «son propre parlement». Or, souligne le député, le gouvernement italien «a tenu ce texte secret» et ne l'a «jamais soumis à l'approbation du parlement», ce qui aurait pour effet de rendre le texte «sans valeur».

Les «autorités françaises» auraient donc été un peu vite en besogne en refoulant les pêcheurs sardes et plus encore en confisquant une embarcation de pêche ? De fait, selon le gouvernement italien, la France aurait présenté ses plates excuses pour la précipitation et le dérangement... Mais à en croire le quotidien ligure *Il Secolo XIX*, le 17 février, le pêcheur san-remois attendait toujours qu'on le dédommage.

Depuis le 13 février, l'affaire fait le buzz, dans la presse, comme sur les réseaux sociaux. Non seulement en Sardaigne et sur la côte ligure, mais dans toute l'Italie, suscitant une mini-crise politique. Matteo Renzi, le Premier ministre italien, s'est vu accuser d'avoir «bradé la mer» italienne et tout particulièrement des zones particulièrement poissonneuses, au détriment du secteur de la pêche.

Par ailleurs, au delà de l'indignation, certains s'interrogent sur les raisons de cet accord sinon secret, du moins si discret que les premiers intéressés l'ont découvert de façon toute fortuite. Quel intérêt pour les signataires, et tout particulièrement pour l'Italie ?

Le sous-secrétaire aux Affaires étrangères et à la coopération internationale Benedetto Della Vedova s'est fendu d'une mise au point expliquant que l'accord de Caen tendait à répondre à une «nécessité» de clarifier la délimitation des eaux territoriales, ajoutant que les «administrations compétentes» se livraient à des «approfondissements» au terme desquels il serait procédé à «une évaluation globale de l'accord» en vue d'une «éventuelle mise en route de sa ratification par le parlement». ■ Elisabeth MILLELIRI

Coup de tabac pour Renzi



La presse papier et web italienne dans son ensemble ne ménage pas le Président du Conseil après les révélations de Mauro Pili, graphiques, fac-similés de l'accord et titres parfois virulents à l'appui.

Du *Huffington Post* qui cite le député en titrant sobrement «La mer au nord de la Sardaigne vendue aux Français» au site *Studio Cataldi* qui annonce «le gouvernement vend la mer aux Français en catimini», les réactions sont toutefois unanimes sur au moins deux points: les zones cédées sont les plus poissonneuses de celles fréquentées par les pêcheurs sardes, et l'aspect pour le moins peu transparent de la transaction tient de la trahison. Tous se font l'écho de la mobilisation des professionnels, et sans surprise aucune, l'arraisonnement et la confiscation des chalutiers est unanimement réprouvée... Les excuses françaises ainsi que la liberté de pêche retrouvée font logiquement figure de première victoire.

De son côté, le député sarde a porté la contestation à la Chambre des députés le 16 par le biais d'une question écrite. Il demande au gouvernement Renzi s'il «entend révoquer un accord néfaste» pour l'économie sarde, «affirmer» que l'accord de Caen n'a aucune valeur, «signaler formellement l'illégalité des arraisonnements» effectués par les autorités française et «activer la zone économique exclusive» en faveur du monde de la pêche. Matteo Renzi annonçait le 17 au soir que le Gouvernement rencontrerait la région Sardaigne prochainement au sujet de l'accord. Au beau milieu de la crise des migrants, il doit peut-être songer à rebaptiser *Amare Nostrum* cette étendue d'eau salée qui lui vaut tant de problèmes. ■ EP

